



N°249

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 10 décembre 2015

NAO 2016 du progrès dans la continuité !

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2015, l'UIC par décision unilatérale a «**généreusement**» augmenté la valeur du point de 0,3%, la passant ainsi à 8,00 € base 35 heures pour les entreprises adhérentes.

La première réunion de négociation pour 2016, a permis de planter le décor et de développer par l'argumentation nos revendications.

Comme de coutume, l'UIC a fait un tour d'horizon de la situation économique et sociale de la Chimie en ne manquant pas de nous faire couler des larmes tant la situation des entreprises est préoccupante.

FORCE OUVRIERE fait le constat que ces entreprises ne se sont jamais aussi bien portées, puisqu'elles affichent dans toute la presse économique des résultats positifs et des perspectives de croissance. Il suffit simplement de consulter sur internet les résultats de groupes tels qu'ARKEMA, BASF, FERROPEM ou SOLVAY pour s'en rendre compte.

C'est donc dans un contexte économique très favorable à l'industrie de la Chimie que la délégation Force Ouvrière a énuméré à la Chambre Patronale les aides et exonérations dont bénéficient les entreprises (CICE, CIR) et qui sont issues des taxes et impôts que les salariés citoyens voient augmenter de façon abusive.

A chaque nouvelle aide accordée aux entreprises, c'est une nouvelle taxe ou impôt que les salariés doivent payer.

FORCE OUVRIERE considère que les chiffres de l'inflation publiés par l'INSEE sont aujourd'hui sans valeur puisqu'ils ne tiennent pas compte de l'économie moderne, de la fiscalité imposée aux salariés et des dépenses contraintes (minimum que les citoyens doivent dépenser par mois pour vivre dans ce pays).

Les revendications **FORCE OUVRIERE** se sont concentrées sur ce qui est primordial de faire évoluer et sur ce que nous considérons comme ne pouvant être remis en cause, à savoir :

-  Une Valeur de Point à 8.30 € sur une base 35 heures immédiatement. Considérant que c'est la première étape dans l'intégration progressive du complément de salaire.



- ▣ Déplafonnement de la prime d'ancienneté pour la porter au minimum jusqu'à 20 ans.
- ▣ Attachement indéfectible au maintien d'une valeur d'un point unique pour l'ensemble de la grille avec l'indexation de toutes les primes sur ce point.

Loin d'être abusives, selon les propres chiffres de l'UIC, ces revendications sont bien en dessous des salaires mimi pratiqués réellement par les entreprises et n'impactent donc que les primes et salaires de base des nouveaux embauchés.

Lors de la deuxième réunion qui s'est tenue le 9 décembre 2015, la chambre patronale a commencé par nous faire la démonstration que, la valeur du point avait progressé sur cinq ans de 2% de plus que la valeur de l'inflation tout en partageant notre point de vue sur le fait que cet indice n'avait plus aucune valeur et était déconnecté de la réalité.

Nous n'avons même pas eu besoin de faire la démonstration que le CICE et le CIR issus de nos impôts servaient à financer les investissements, prendre en charge la pénibilité et permettre aux entreprises de payer leur taxes carbone et environnement. L'UIC l'a fait d'elle-même et avec brio ! Il leur reste même quelques centaines de milliers d'euros.

Pour Force Ouvrière les revendications posées lors de la 1^{ère} NAO demeurent plus que jamais d'actualité et nous les avons réaffirmées à la chambre patronale avec force.

L'évolution probable du SMIC au 1^{er} janvier 2016, devrait être de 0.6%. Sans augmentation de la valeur du point et en partant de la situation actuelle, l'UIC estime que cela mettrait le premier coefficient de la grille à 0.3% en dessous du SMIC.

Les différentes propositions que la chambre patronale nous a fait tout au long de la journée, sont les suivantes ;

- ❖ 1^{ère} proposition Valeur du Point à 8.032 soit une augmentation de 0.4%
- ❖ 2^{ème} proposition Valeur du Point à 8.048 soit une augmentation de 0.6% au 1^{er} janvier 2016
- ❖ 3^{ème} proposition Valeur du Point à 8.056 soit une augmentation de 0.7% au 1^{er} janvier 2016

**Cette dernière proposition ne vaut que s'il y a signature de l'accord.
Sans signature l'UIC annonce un gel de la Valeur du Point pour 2016.**

Pour FORCE OUVRIERE, ces propositions sont inacceptables car elles ne s'inscrivent pas dans une volonté de sortie de la prime complémentaire avec la prise en compte de l'horaire de travail applicable qui est aujourd'hui de 35 heures et non 38.

La chambre patronale s'est entendue avec l'appui d'autres organisations syndicales pour remettre en marche très rapidement la négociation sur la structure des salaires. Force Ouvrière restera très attentif à ce que les droits fondamentaux des salariés de la branche et les règles qui constituent la Convention Collective ne soient pas piétinés par des organisations opportunistes.

Vous pourrez dès lors que l'accord sera signé ou non, avoir accès à la nouvelle grille du salaire qui sera aussitôt mise en ligne sur le site de la Fédéchimie FO.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - http://www.fedechimie-cgtfo.com